SURGÈRES la ville

Permis de stationnement ou de dépôt

JYR/AP/JFL
AVSD-2024-012

Rue du Stade
Le Maire de Surgères,
Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales modifiée,
Vu la loi 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles L2212-2 et L2213-1,
Vu l'arrêté Municipal du 26 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Adjoint au Maire de la Ville de Surgères, chargé des voies et réseaux,
Vu la demande présentée par l'entreprise Joyet et fils en date du 02 février 2024, considérant que le stationnement d'une nacelle et d'un télescopique, nécessite une réglementation temporaire.

ARRÊTE

Article premier : Prescriptions techniques
-Le stationnement de véhicules de chantier est autorisé sur 9 places de parking devant le gymnase 3 situé rue du stade.
-Le stationnement est interdit au droit du chantier.
- Il sera veillé à la sécurité des piétons et à la propreté du domaine public.

Article deux : Durée de l'occupation
La présente autorisation est accordée du **19 février 2024 au 20 février 2024.**

Article trois : Ouverture de chantier
Néant.

Article quatre : Signalisation du chantier - Mesures d'exploitation routière
Le bénéficiaire aura la charge de la signalisation réglementaire de son chantier, de jour et de nuit, et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de cette signalisation.

Article cinq : Droits et responsabilités
La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements en vigueur. Elle ne confère pas de droits réels.

Article six : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Ets Joyet,
- Le Service de la Police Municipale, pour notification,
- Le Centre Technique Municipal, pour notification,
- Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Surgères, assisté des services concernés, pour exécution.

Fait à Surgères, le 02 février 2024.
L'Adjoint au Maire,

MAIRIE DE SURGERES Charente-Maritime

Jean-Yves ROUSSEAU.

Ville de Surgères
Square du Château ▪ BP 59 ▪ 17700 SURGÈRES
Tél. 05 46 07 00 23 ▪ Fax 05 46 07 53 98